



MUNICIPALITÉ DE  
**SAINT-ESPRIT**

# AVIS PUBLIC

**AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ**

---

## **PROMULGATION DU RÈGLEMENT 722-2024**

**Est par les présentes donné par le soussigné, Simon Franche, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Saint-Esprit que :**

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 6 mai 2024, le règlement suivant a été adopté:

**Règlement # 722-2024 concernant l'opération des systèmes d'alarme intrusion et leur utilisation.**

Le règlement est déposé au bureau du directeur général et greffier-trésorier où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 8 mai 2024.

**- Original signé -**

Simon Franche  
Directeur général et greffier-trésorier